



Envoyé en préfecture le 06/01/2025
Reçu en préfecture le 06/01/2025
Tel. : Bureaux : 04 74 92 47 62
Publié le 06/01/2025
Permanence : 04 74 92 47 62
ID : 038-200091791-20241231-ARR_2024_12_02-BF

E-mail : contact@sepecc.fr
Adresse : 232, rue du stade 38890 Montcarra

ARRETE N° 2024 12 02

BUDGET ASSAINISSEMENT – VIREMENT DE CREDIT N°3

Le Président du Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catalan

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2322-1 et L. 2322-2

ARRETE

Article 1^{er} : Afin de régulariser le chapitre 66, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

38250	SYNDICAT EAUX PLAINE ET COLLINES DU CATELAN	VI n°3 2024
Code INSEE	BUDGET ASSAINISSEMENT	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

LTI CHAP 66

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Article 2 : Ampliation de l'arrêté sera transmise à :

- Monsieur le receveur,
- Au Comité Syndical lors de sa prochaine séance

A Montcarra, le 31 décembre 2024
Pour le Président, et par délégation,
La Directrice Administrative et Financière
Florence BOSSY

SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE
ET DES COLLINES DU CATELAN
232 Rue du Stade
38890 MONTCARRA

Certifié exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 06/01/2025

Publication le : 06/01/2025